



Boulevard de l'impératrice, 66 B-1000 BRUXELLES

Certificat de conformité du contrôle de production en usine

1148-CPR-20150925

Conformément au Règlement 305/2011/EU du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement des Produits de la Construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction :

Exécution des structures en acier (Portée décrite au tableau ci-après)

placé sur le marché sous le nom ou la marque de

LELOUX-LAURENT

Rue de la Croix Limont 19 Z.I. de Biron

B-5590 CINEY

et fabriqué dans les unités de production

CINEY

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme

EN 1090-1:2009/A1:2011

sous le système **2+** sont appliquées et que

le contrôle de fabrication en usine est jugé conforme aux prescriptions applicables.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 20150925 et demeure valide tant que ni la norme harmonisée, ni le produit de construction, ni le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances, ni les conditions de fabrication dans l'établissement de fabrication ne soient modifiés de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'organisme notifié de certification des produits.

Bruxelles, 20150925

Jacques DEFOURNY, Président du Conseil d'administration



The validity of the present certificate is confirmed if visible on the OCAB-OCBS website

Procédés de fabrication :

Activités de fabrication (3.6), exécution (3.7), préparation (3.12) selon EN 1090-2+A1:2011 : approvisionnement, identification, transport, stockage, documentation, sciage, cisaillage et grignotage, coupage thermique, fromage à froid, perçage, soudage, galvanisation à chaud avec traçabilité* des produits livrés

***(sur demande en EXC3 ou EXC4)**

Matériaux

Produits laminés à chaud en acier

Profils (tubes) fabriqués à chaud et à froid

EXC1

EXC2